VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Onze du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÎDE – Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS: Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) – MM. Sébastien THOMAS (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAÏDE) – MM. Marcellin ZAMI (excusé; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Josy LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Wennie MOLIA (s'est momentanément déplacée) – David LUTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN (excusée; pouvoir donné à Mme Marguerite MURAT) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation: 05 Juillet 2023

Date d'affichage: 05 Juillet 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents: 13 Procurations: 8 Appelés à voter: 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Rebecca BELLEVAL

ABROGATION DE LA
DELIBERATION N°CM-2020-6SDCGS-98 DU 22 DECEMBRE 2020
RELATIVE AUX OPERATIONS
D'AVANCES ET DE RECETTES
DU SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF DU PALAIS DES
SPORTS ET DE LA CULTURE

CM-2023-6S-DCG-53b

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies

Accusé de réception en préfecture 971-219711132-20230711-CM20236SDCG53b-DE Date de réception préfecture : 24/07/2023 d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° INCM-2020-1S-DAG-05 du 5 Juillet 2020, portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et l'autorisant notamment à créer les régies communales;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2020, portant création de la régie du palais des sports et de la culture relative aux opérations d'avances et de recettes du SPA du Palais des sports et de la culture du Gosier;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 4 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'abrogation de cette délibération afin de permettre la création par arrêté municipal de cette régie, en application de la délibération du 5 juillet 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 15 voix « pour » ; 1 voix « contre » ; 6 abstentions ; 8 non votants

DÉCIDE

Article 1: D'abroger la délibération n°CM-2020-6S-DCGS-98 du 22

décembre 2020 relative aux opérations d'avances et de recettes

du SPA du Palais des Sports et de la Culture du Gosier.

Article 2: D'autoriser le conseil municipal à signer tout acte relatif à cette

affaire.

Article 3: Le maire de la ville du Gosier et le comptable public assignataire

du service de gestion comptable de la Riviera du Levant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la

présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le 7 5 JUL 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme

* X

Rebecca BELLEVAL -

La secrétaire de séance